

CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents :

M. PERRION – M. HOUDAYER – Mme CORDIER – M. CORRÉ – Mme FEUILLÂTRE – Mme PRONO – M. ROBIN – Mme ROZÉ – M. COURANT – Mme NIEL – M. LERAY – M. BLAISE – M. BESNARD – Mme GRIMAULT – M. GROIZEAU – Mme CAIVEAU – Mme BÉRITAULT – Mme MENET – Mme SIDDI – Mme GOUJON – M. KERLOC'H – M. POTARD.

Absents excusés :

M. FAGARD (*pouvoir à Mme CORDIER*) – M. MACÉ (*pouvoir à M. GROIZEAU*) – M. HÉAS (*pouvoir à M. PERRION*) – Mme CORRÉ (*pouvoir à M. CORRÉ*) – M. GRILLET (*pouvoir à M. POTARD*).

Secrétaire de séance : Mme SIDDI

Convocation du 06 septembre 2018

COMPTE-RENDU RÉUNION DU 05 JUILLET 2018

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu précédent.

INTERCOMMUNALITÉ

▪ COMPA

- Politique territoriale :
 - Examen des dossiers déposés par les communes, au titre du Fonds de Concours 2018. Les dossiers relatifs au logement social seront traités par la commission habitat.
- Mise en place d'une assurance complémentaire santé sur le pays d'Ancenis. Prestataire : Mutuelle des Cheminots de la Région Nantaise (MCRN). Des permanences seront organisées dans 6 communes du territoire tous les trimestres.
- Rapport d'activités 2017 : les rapports annuels pour les services « assainissement », « gestion des déchets » et « aéroport » sont consultables.

▪ Maison de Retraite

- Assemblée générale de l'Association le 12 septembre :
 - Olivier BLAISE a été réélu président.
 - La situation financière s'est améliorée puisque les déficits antérieurs sont désormais résorbés.
 - Des contacts sont en cours avec la Société Atlantique Habitations, intéressée par le projet de construction du nouvel établissement.

▪ Région et Département :

- Monsieur le Maire informe les élus d'une rencontre programmée par la Région avec les responsables des GAL (Groupes d'Action Locale).
- Il évoque par ailleurs la réflexion en cours concernant l'absorption, par certaines métropoles, des Départements. La Loire-Atlantique serait notamment concernée par ce projet.

PROJET LOTISSEMENT DES CAMÉLIAS

Le conseil municipal ayant décidé, lors de la séance du 05 juillet 2018, de céder à la Société LOTICAP l'emprise foncière de l'ancienne Maison Familiale Rurale, il a été demandé à cet aménageur de venir présenter aux élus le projet d'urbanisation de ce site.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAUVINEAU, qui fait une présentation du projet, qui comportera 22 lots, de 285 à 500 m² :

- trois petits lots, inférieurs à 300 m², qui seront vendus environ 39 000 €,
- les autres lots seront vendus environ 59 000 €.

Le projet a été étudié pour parfaitement s'intégrer dans son environnement et répondre aux différentes attentes formulées par la commune.

Il est notamment prévu que les clôtures et haies extérieures seront réalisées par l'aménageur. Le choix des végétaux sera effectué en concertation avec la collectivité.

Par ailleurs, un visa architectural sera effectué, par l'aménageur, sur les demandes de permis de construire avant leur dépôt en Mairie.

Calendrier de réalisation du projet :

- La demande de permis d'aménager a été déposée en Mairie et est en cours d'instruction.
- L'acquisition de l'emprise foncière par LOTICAP sera concrétisée début 2019, après expiration du délai de recours de trois mois qui suivra la délivrance du permis d'aménager.
- Les travaux de viabilisation et la commercialisation des terrains seront alors engagés.

Après divers échanges avec les élus, Monsieur le Maire remercie Monsieur CHAUVINEAU de cette présentation.

D É C I S I O N S M U N I C I P A L E S

URBANISME – DÉNOMINATION DE VOIE

N° de l'acte : 180913D001 – Classification : 8.3 – Domaine de compétence par thème – Voirie

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la dénomination de la voie qui sera créée dans le futur lotissement réalisé par LOTICAP sur le site de l'ancienne Maison Familiale Rurale.

Dans la continuité des noms déjà attribués dans ce secteur de la commune, la proposition formulée est : « Rue des Camélias ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

N° de l'acte : 180913D002 – Classification : 8.5 – Domaine de compétence par thème – Politique de la ville, habitat

Par courrier en date du 08 juin 2018, la Préfecture a transmis aux communes de Loire-Atlantique le projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, pour la période 2018-2024.

Ce projet a été établi par une commission consultative départementale, co-présidée par la Préfecture et le Conseil Départemental.

Conformément à la loi du 05 juillet 2000 modifiée, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, ce projet de schéma doit être soumis à l'avis des communes et des EPCI concernés.

Cet avis doit obligatoirement prendre la forme d'une délibération du Conseil municipal ou communautaire.

Les prescriptions du Schéma proposé pour la période 2018-2024 se détaillent comme suit :

1. **Aménager 20 nouvelles places** : au vu des stationnements illicites recensés sur le territoire de la communauté de Communes du Pays d'Ancenis, il est nécessaire d'aménager 20 nouvelles places d'accueil sur le territoire de l'EPCI pour accueillir ces familles.
2. **Reloger les familles sédentaires en habitat adapté** : les données recueillies par le Bureau d'Etudes AURES en 2013, puis les analyses réalisées par la suite à partir des données fournies par le gestionnaire dans le cadre de l'ALT2 montrent que 4 ménages au moins sont ancrés sur l'aire d'accueil. Un relogement de ces 4 ménages, soit un équivalent de 8 places de terrains familiaux, doit être prévu. Par ailleurs, au moins 2 groupes familiaux semblent être sédentaires sur le territoire. Une réflexion avec les familles devra être initiée.
3. **Maintenir des terrains de passage pour accueillir les familles en période estivale** : il est nécessaire, au regard des stationnements illicites constatés et de l'existence de petits terrains utilisés pour la halte de passage, de maintenir ces terrains existants ou à défaut de prévoir au moins un terrain de passage pouvant accueillir des groupes familiaux.
4. **Maintenir une aire de grands passages** : au regard des besoins, la Communauté de Communes du pays d'Ancenis doit également maintenir une aire de grands passages sur son territoire.

Considérant que ce projet de schéma prend en compte les attentes exprimées par la commune de LIGNÉ pour la mise en place d'une aire d'accueil sur son territoire, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au schéma proposé, pour la période 2018-2024.

FINANCES – BUDGET 2018 – DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1
N° de l'acte : 180913D003 – Classification : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de décision modificative numéro 1, tel qu'il figure ci-après, proposé par la commission des finances, pour le budget principal.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

article	fonction	libellé	montant en €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			20 745
60631	820	fournitures d'entretien	3 000
61521	823	entretien terrains	3 150
615221	20	entretien de bâtiments publics	11 000
61558	820	entretien autres biens mobiliers	2 300
6161	O20	assurance multirisques	410
6168	O20	autres primes d'assurance	-250
6184	O20	versement à des organismes de formation	600
6288	O20	autres services extérieurs	535
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			5 340
65733	O20	subvention département	405
657348	O20	subvention autres communes	1 735
6574	O25	subvention fonct, personnes privées :	3 200
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 370
6718	O20	autres charges exceptionnelles sur op gestion	2 370
022 DEPENSES IMPREVUES			15 068
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			43 523

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

article	fonction	libellé	montant en €
70 PRODUITS SERVICES DOMAINE ET VENTES DIVERSES			1 000
70311	O1	concessions cimetière	600
704	O20	travaux	400
73 IMPOTS ET TAXES			-11 646

73111	O20	contributions directes (TH + FB + FNB)	-11 646
74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			54 169
74121	O20	dotation de solidarité rurale	45 760
74127	O20	dotation nationale de péréquation	8 197
74718	O20	autres subventions	1 000
74834	O20	compensation TF	-1 538
74835	O20	compensation TH	750
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			43 523

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATION article	fonction	libellé	montant en €
094 - ACQUISITIONS DE MATERIELS			2 400
2051	O20	brevets licences et droits similaires	1 500
21578	820	autre matériel et outillage de voirie	600
2184	O20	meublier	300
124 - OPERATIONS FONCIERES			50 500
2111	O20	Immobilisations corporelles : terrains	150 000
2132	O20	immeubles de rapport	-99 500
135 - AMENAGEMENTS URBAINS			1 845
2158	820	autres installations techniques	1 405
2188	822	autres immobilisations corporelles	440
140 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS			1 320
21312	20	bâtiments scolaires	5 460
21318	412	autres bâtiments publics	-4 140
146 - TRAVAUX ROUTIERS			5 300
2031	822	études	0
2152	822	installations de voirie	5 300
161 - EQUIPEMENTS SPORTIFS			0
2158	414	autres installations, matériel, outillage	80 000
2315	O20	travaux	-80 000
OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES			
020 DEPENSES IMPREVUES			12 513
020	O20	dépenses imprévues	12 513
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			122
27638	O1	autres établissements publics	122
OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES			
024 PRODUIT DES CESSIONS			74 000
024	O1	produit des cessions	74 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			74 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			74 000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative numéro 1.

AMÉNAGEMENT CENTRE-BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL

N° de l'acte : 180913D004 – Classification : 7.5 – Finances locales – Subventions

Dans le cadre de sa politique d'aide aux territoires, le Conseil Régional a mis en place un dispositif financier visant à soutenir les communes souhaitant revitaliser leur centre-bourg dans le but d'y améliorer l'offre de logement et l'accès aux services et aux activités marchandes (*dispositif intitulé « mesure 29 »*).

Peuvent bénéficier de ce dispositif les communes identifiées comme jouant un rôle de centralité.

La commune de LIGNÉ remplit les conditions requises et figure désormais dans la liste de ces communes, jouant un rôle de centralité (*en fonction des équipements, des commerces et des services existant sur son territoire*).

Les dépenses éligibles concernent les études stratégiques de revitalisation de centre-bourg, ainsi que les investissements concernant les opérations de reconquête des centres-bourgs.

La participation régionale est de 30 %, avec un plafond de subvention fixé à 15 000 € pour les études et 150 000 € pour les investissements.

Considérant que le projet global d'aménagement du centre-bourg de LIGNÉ, qui regroupe la ZAC multi-sites, l'aménagement de la rue des Palmiers, la réhabilitation du site de l'ancienne MFR, le repositionnement de la Maison de retraite et le développement du réseau « cyclable », peut correspondre aux opérations éligibles à ce dispositif financier.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une aide à la revitalisation des centres-bourgs auprès du Conseil Régional, au titre de la mesure 29, pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de la place de la Perretterie, qui doivent être réalisés en deux phases :

- Phase 1 : Aménagement des abords immédiats de la future mairie.
- Phase 2 : Aménagement de l'esplanade entre la future mairie et le rond-point Saint-Mathurin.

Le coût global de cette opération est estimé à 500 000 € hors taxes. La subvention sollicitée, au taux de 30 %, s'élève à 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- › décide de solliciter une aide à la revitalisation des centres-bourgs de 150 000 €, auprès du Conseil Régional, pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de la place de la Perretterie, qui doivent être réalisés en deux phases :
 - phase 1 : Aménagement des abords immédiats de la future mairie.
 - phase 2 : Aménagement de l'esplanade entre la future mairie et le rond-point Saint-Mathurin.
- › et autorise le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens.

SUBVENTION MUNICIPALE 2018 – ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

N° de l'acte : 180913D005 – Classification : 7.5 – Finances locales – Subventions

Lors du vote des subventions municipales aux associations locales, il a été décidé d'attribuer une subvention à l'Ecole de Musique Intercommunale, à l'exclusion des activités IMS (*Interventions en Milieu Scolaire*), désormais prises en charge par la COMPA.

Il s'avère toutefois que l'intervention de la COMPA ne prend effet qu'à compter du 1^{er} septembre 2018.

C'est pourquoi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention complémentaire à l'Ecole de Musique Intercommunale, pour le financement des Interventions en Milieu Scolaire réalisés pendant la période de janvier à juin 2018, soit un montant de 3 184 €.

PERSONNEL COMMUNAL – ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

N° de l'acte : 180913D006 – Classification : 4.1 – Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Comme évoqué lors du Conseil municipal du 03 mai 2018, les élections professionnelles pour désigner les représentants du personnel au sein du Comité Technique auront lieu le 06 décembre 2018.

Le Conseil municipal ayant décidé que le nombre de représentants du personnel et le nombre de représentants du collège « employeur » serait de trois titulaires et trois suppléants, il convient de procéder à la désignation des représentants du collège « employeur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, nomme les élus suivants :

- Titulaires : Maurice PERRION – Benoît HOUDAYER – Anne-Marie CORDIER
- Suppléants : Sonia FEUILLÂTRE – Olivier BLAISE – Bertrand LERAY

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Commission « communication environnement » du 28 août 2018 :
 - Jardin pédagogique : consultation de prestataires en cours pour l'acquisition d'un kiosque. Mise en place d'une charte pour les utilisateurs de l'abri de jardin et propositions d'animations à étudier au prochain comité de pilotage.
 - Temps fort « Manger Local » en mars 2019 : définition des objectifs et proposition d'animations à mettre en place.
 - Lavoir : voir possibilité d'effectuer une demande de subvention globalisée avec l'aménagement du jardin pédagogique.

INFORMATIONS DIVERSES DES COMMISSIONS

- **Développement économique – administration & moyens**
 - Présentation du nouvel organigramme des services, qui sera applicable à compter du 1^{er} novembre 2018.
 - Réflexion en cours sur l'évolution des horaires d'ouverture au public pour la future mairie. Monsieur le Maire évoque également la perspective de mise en place, par la Préfecture, d'une station biométrique permettant de traiter les demandes de cartes d'identité et de passeports.
 - Information des élus sur les modifications récentes et en cours, au sein du personnel (*recrutements, réorganisation de postes, arrêts de travail*).
 - Gens du voyage : il reste deux familles installées sur le terrain de la Tégerie ; leur départ est prévu fin septembre.
- **Famille - Education**
 - Effectifs à la rentrée scolaire :
 - 404 élèves à l'école Jules Verne
 - 318 à l'école Notre Dame
 - 772 au collège Agnès Varda
 - 378 au collège Saint-Joseph
 - soit un total de 1872 élèves
 - Présentation organisation du service scolaire, prenant en compte le retour à 4 jours à l'école Jules Verne et les nouveaux horaires mis en place à la rentrée.
 - Restaurant scolaire :
 - Plus de 81000 repas servis au cours de l'année 2017-2018, soit une moyenne de 559 repas par jour.
 - Labellisation « Mon restau responsable » début 2018, qui se traduit par un certain nombre d'engagements pour la collectivité.
- **Aménagement du territoire**
 - Poursuite de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.
- **Infrastructures**
 - Travaux d'accessibilité ADAP : salle des acacias et Préambule avant la fin 2018.
 - Construction nouvelle mairie : information sur l'avancement du chantier. Les aménagements extérieurs démarreront début octobre. Consultation de prestataires en cours pour l'acquisition de mobilier, ainsi que pour la mise en place de nouveaux candélabres autour du bâtiment.

- Secteur de la Perretterie : démolition engagée des bâtiments anciens situés sur le périmètre de la ZAC (*derrière annexe de la mairie*).
- Sécurité routière :
 - Réactivation du radar pédagogique après réparation.
 - Réalisation des nouveaux aménagements allée des Bouclières : le Maire demande à la commission ad'hoc de soumettre ses propositions d'aménagements au bureau municipal avant mise en œuvre.
- **Sport – Culture – Patrimoine**
 - Chapelle St Mathurin : dévernissage de la dernière exposition, qui a reçu 150 visiteurs sur l'ensemble du week-end. Prochaine exposition le week-end du 15-16 septembre.
 - Programmation culturelle au Préambule : 1^{er} spectacle de la saison le 29 septembre.
 - Journée du patrimoine le 16 septembre.

DÉCISIONS DU MAIRE (*dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal*)

Monsieur le Maire informe les élus de la décision prise dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal :

- mise en place d'une ligne de trésorerie de 430 000 € pour préfinancer l'acquisition du site de la Maison Familiale Rurale et la démolition des bâtiments, jusqu'à la date de rétrocession à LOTICAP. Proposition retenue : Crédit Mutuel (*taux Euribor 3 mois + marge de 0,44 % ; commission d'engagement : 430 €*)

QUESTIONS DIVERSES

- **Accueil des nouveaux habitants de LIGNÉ**
 - Le vendredi 14 septembre à 19 heures, au Préambule.
- **Skate-Park**
 - Une personne propose la réalisation de graffs pour décorer les équipements du skate-park, ce qui évitera les graffitis sauvages. Proposition à examiner en commission, en lien avec le Conseil Municipal des Enfants.

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 00.

